



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroports

Question écrite n° 45501

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la croissance du trafic aérien à Roissy. Les mouvements d'appareils sont passés de 395 000 en 1997 à 467 000 en 1999, soit une progression de plus de 10 % par an. A ce rythme, le chiffre de 500 000 vols, prévu pour 2015, devrait être atteint... avant la fin de l'année ! Or les études avaient établi un plafond, pour Roissy, de 500 000 vols par an. Aussi, souligne-t-il l'intérêt et l'importance de la mise en oeuvre d'un troisième aéroport, avec la saturation de Roissy. Il lui demande de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle s'inspirant de ces constatations et tendant notamment à construire le troisième aéroport en Picardie, en le reliant à Roissy, notamment par des navettes TGV. Il partage les préoccupations du rapporteur du projet de loi portant création de cette structure qui a dénoncé « un retard coupable pris dans la décision de construction d'un troisième aéroport afin de permettre la limitation de l'aéroport de Roissy à 55 millions de passagers », lors de la réunion de mise en place de l'Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA).

Texte de la réponse

En autorisant la construction de deux pistes supplémentaires sur l'aéroport de Roissy - Charles-de-Gaulle rendue nécessaire par l'important accroissement du transport aérien que nous connaissons depuis plusieurs années, le ministre de l'équipement, des transports et du logement a pris des engagements sans précédent afin d'améliorer la qualité de l'environnement sonore autour de cette plate-forme et de l'inscrire dans une perspective de développement durable. Dans ce cadre, le ministre a souhaité que la capacité de cette plate-forme n'excède pas 55 millions de passagers annuels. Celle de l'aéroport d'Orly est limitée à 250 000 créneaux horaires attribuables par an. Aux rythmes actuels et prévisibles de croissance du transport aérien, ce potentiel devrait être atteint avant dix ans. Face à cette situation, plusieurs mesures sont examinées. Les compagnies aériennes seront ainsi incitées à adapter leur stratégie en accordant un rôle plus important aux aéroports de province. Le ministre s'attache à faciliter cette évolution en préservant la capacité d'accueil de ces plates-formes et en veillant, tout particulièrement, à leur insertion dans leur environnement proche. Par ailleurs, le développement de l'intermodalité entre le rail et l'avion peut permettre de compléter et de répondre à une partie de la demande de transport aérien. En particulier, le pré et post acheminement par le train vers des villes desservies ou bientôt desservies par des liaisons ferroviaires à grande vitesse constitue une alternative à promouvoir, notamment pour des voyageurs en correspondance vers des destinations lointaines. Enfin une utilisation d'autres plates-formes existantes dans le bassin parisien doit être recherchée dans la mesure où elle pourra être réalisée dans des conditions acceptables pour l'environnement et les populations riveraines. Dans le cadre de l'élaboration des schémas de services de transport, toutes les possibilités d'adaptation des capacités d'accueil des plates-formes à l'évolution du trafic aérien prévisible dans l'avenir sont examinées, y compris celle de la réalisation d'une troisième plate-forme dans le bassin parisien dont la localisation serait encore à déterminer. A cet égard, trois études complémentaires ont été diligentées à la demande du ministre, afin d'affiner l'analyse des stratégies aéroportuaires possibles. Elles portent respectivement sur les potentialités de l'intermodalité air/rail, sur les

capacités de développement des aéroports de province et sur les stratégies prévisibles à moyen terme des compagnies aériennes au regard de l'évolution de l'offre aéroportuaire. Les résultats de ces études permettront de débattre, de manière plus approfondie, des conditions de l'opportunité de la réalisation d'un troisième aéroport.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45501

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2000, page 2555

Réponse publiée le : 3 juillet 2000, page 4002